

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2009**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER		M. MAZIRE	
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	E	D. LAPLACE	P	M. MORIN	P	H. CHAUSSAY	
AUZOUVILLE S/Saane	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY		C. GRINDEL	
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER		C. BESNARD	
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	E	R. BARUBE	P	J.M. ADAM	P
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	E			L. CHAUVEL	P	A. LECAVELIER d E	
BRACHY	Christophe LEROY	E	A. LOSAY	P	G. VANELSLANDE	P	A. LAVISSE	
GONNETOT	Brigitte RINCE	E			D. FRANCOIS		V. VERNEYRE	P
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL		C. CANU	
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR		P. JOURDAIN	
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	P	G. LACHELIER	
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY		V. GUERILLON	
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE		M. MANTEAU	
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN		B. DAS	
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER		E. LHOMME	
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT		D. LEDRAIT	
LUNERAY	Martial HAUGUEL	E	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY		A. TRIBALLEAU	
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	E	J. VARRY	P	C. BENOIT	P	F. GRAVIER	
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P	J.F. GRENET		H. DANIEL	
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	E			N. ROCHETTE		D. ROBIN	
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET		A. NOEL	
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD		F. LEVASSEUR	
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE		J. LEFEBVRE	
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	E			M. BOUQUET	P	G. LAVENAIRE	
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE		F. LIMARE	
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG		P. DUFILS	
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROUT	P			E. LUCE		D. EVRRARD	
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	P	A. ADAM		J.M. BRYEUX	
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER		J. THIFAGNE	
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE		L. BOUDIN	

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : 18 juin 2009

Nombre de délégués :

- En exercice : 45
- Présents : 42
- Votants : 43

Secrétaire de séance

Le Conseil désigne Monsieur AUCLERT secrétaire de séance

Pouvoir

Monsieur LEROY, délégué de la commune de Brachy, donne pouvoir à Monsieur LOSAY

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 14 mai 2009

A l'unanimité, le Conseil valide le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 14 mai 2009.

Rajout à l'ordre du jour :

A l'unanimité, le Conseil décide de rajouter un point à l'ordre du jour :

Commission Environnement : Embauche d'un Conseiller du tri

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Dates des réunions du Bureau et du Conseil communautaire

Bureau

- Lundi 7 septembre
- Lundi 9 novembre
- Lundi 18 janvier
- Lundi 15 mars
- Lundi 26 avril
- Lundi 14 juin

Conseil communautaire

- Jeudi 17 septembre
- Jeudi 19 novembre
- Jeudi 28 janvier
- Jeudi 25 mars
- Jeudi 6 mai
- Jeudi 24 juin

COMMISSION COMMUNICATION : MONSIEUR PADE

Site Internet : présentation

Monsieur PADE et Monsieur HERVIEUX présentent le site internet : la page d'accueil, les différentes rubriques, les moteurs de recherche, les fichiers à télécharger, la présentation des communes, les contacts.

Tous les délégués sont invités à le consulter et à formuler des remarques pour améliorer son contenu.

Une carte indiquant l'adresse du site est donnée à tous les délégués. La mise en ligne est effectuée le 26 juin.

Marché Impressions communautaires

La Commission a défini les offres les mieux-disantes qui sont celles de GABEL pour le lot n° 1 « Conception, mise en page et impression » et celle d'HELIO Services pour le lot n°2 « Impression ».

Guide communautaire

La commission Culture s'est positionnée sur le contenu du guide sport culture jeunesse : elle juge plus pertinent de décrire les actions mises en place sans indiquer les plannings, ces derniers figurant dans le journal communautaire et sur le site internet.

Le Conseil décide de modifier le guide sport culture jeunesse pour en faire un guide généraliste présentant toutes les actions de la Communauté de communes. Il sera distribué début septembre avec le journal communautaire.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC
--

Bâtiment Albert Jean

Comme convenu, lors de la réunion du Conseil communautaire du 14 mai, il est proposé d'étudier, à partir d'un plan, le projet d'acquisition du bâtiment Albert Jean.

Il est proposé d'acquérir une bande de terrain de 8 mètres de large devant le bâtiment, le local situé à l'arrière ainsi que les garages. Sur le plan, il s'agit de la parcelle surlignée en vert. Une servitude de passage permettra à tout usager d'accéder aux locaux de la Communauté de communes et de stationner leur véhicule. Une attention particulière sera portée sur la répartition des charges d'entretien (espaces verts, bitume...)

Les conditions de la vente proposées sont les suivantes :

- Le prix proposé s'élève à 250 000 € payable en 2 fois : septembre 2009 et septembre 2010.
- Le coût de déliaison des deux bâtiments est à la charge de la Communauté de communes. Le CAT propose d'effectuer ces travaux pour un montant s'élevant à 6 094 €.
- Les frais de géomètres sont divisés entre les différents acquéreurs
- L'occupation gratuite des locaux par les services administratifs de l'EPIFAJ pendant la durée des travaux de construction de la nouvelle administration
- La mise à disposition de locaux aux Restaurant du Cœur (120 m² actuellement). Cette condition ne figurera pas dans l'acte de vente.

A l'unanimité, le Conseil :

- accepte d'acquérir le bâtiment de la fondation Albert Jean, actuellement occupé par la Communauté de communes, le local situé à l'arrière ainsi que tous les garages (ensemble immobilier détouré en vert sur le plan) pour la somme de 250 000 € dans les conditions précisées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document.

Commission Travaux

En application de l'article 8 des statuts, chaque commission est composée d'un vice-président et de 8 membres.

A l'unanimité, le Conseil désigne :

- Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge de la commission Travaux ;
- Messieurs AUGER, BONNANCY, COQUATRIX, FAUVEL Denis, LAPLACE, MARET, VARRY et WALLER, membres de la commission Travaux.

Cette commission aura en charge le suivi de la bonne exécution des travaux effectués sur les bâtiments : l'office de tourisme et le siège intercommunal. Les travaux liés à l'action économique (aménagement des zones et hôtels d'entreprises) ou à la voirie (voirie d'intérêt communautaire) seront suivis par les commissions Action économique et/ou Voirie.

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

Zone d'activité de Bacqueville en Caux – vente de terrain – Avenant au compromis de vente

Le 18 septembre 2008, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de céder la parcelle ZK n°118 à Monsieur et Madame Pascal ALLEAUME, résidant à Beauval en Caux – Hameau de Bennetot, au prix de 5 € le m². Une servitude de passage a également été autorisée par délibération du Conseil du 29 janvier 2009.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au compromis de vente prévoyant la cession, dans les mêmes conditions, de la parcelle ZK n° 119 d'une superficie de 1 906 m² à Monsieur et Madame Pascal ALLEAUME,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document, dont l'acte de vente.

Zone d'activité de Bacqueville en Caux – Marché de travaux voirie

La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 8 et 12 juin derniers pour analyser les offres du marché de travaux voirie de la zone d'activités de Bacqueville en Caux.

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 156 662.05 € HT (estimation : 241 784.90 € HT).

Zone d'activité de Bacqueville en Caux – Travaux Voirie – Acquisition foncière

Afin d'effectuer la voie d'accès de la zone d'activité de Bacqueville en Caux par la route départementale n°123, la Direction des Routes a demandé la réalisation d'une voie d'évitement. Cette dernière nécessite l'acquisition d'une bande de terrain de 125 m² sur la parcelle ZI n°9.

Madame de la GRANDIERE, propriétaire du terrain, accepte de vendre cette surface au prix de 10 € du m².

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- acquérir une parcelle de 125 m² localisée à Bacqueville en Caux, parcelle cadastrée ZI n°9 (le long de la route départementale n°123 et en face de la parcelle ZK n°120), au prix de 10 € du m² ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Zone d'activité de Luneray - Acquisition foncière

La zone d'activité de Luneray communautaire, désormais aménagée, a un accès direct sur la route départementale n°27 par le chemin n°4. Seulement, sa faible largeur ne permet pas aux véhicules de l'emprunter.

Afin d'étendre la voie d'accès de la zone d'activité de Luneray jusqu'à la route départementale n°27, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- acquérir la parcelle cadastrée AD n°301 au lieu-dit « Plaine de la Gare » d'une superficie de 5 650 m² au prix de 10 € du m², l'indemnité d'éviction due à l'exploitant étant évaluée à 2 158 €
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les projets suivants :

Mr et Mme **CORDIER** Nicolas et Alexandra, 3 enfants

demeurant 7 route de la Mer 76740 LA GAILLARDE

projet de construction rue du Coudray 76810 **GRUCHET ST SIMEON**

Montant total de la subvention (2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune) : 4 000 €

Mr **BENARD** Stéphane et Mlle **GAFFE** Sonia , sans enfant

demeurant Ecurie des Buissonnets Route du Manoir 76119 VARENCEVILLE sur MER, sans enfant

projet de construction Lot 19 le domaine du Panorama 76860 **LONGUEIL**

Montant total de la subvention (2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune) : 3 000 €

Mr et Mme **LEFEBVRE** Franck et Sabrina, 3 enfants

demeurant 4 résidence les Hêtres 76550 OFFRANVILLE

projet de construction Chemin rural n° 11 76730 **THIL MANNEVILLE**

Montant total de la subvention (2/3 Communauté de communes et 1/3 Commune) : 4 000 €

Sous réserve de l'accord du Conseil municipal de Thil Manneville.

Il est rappelé que seule la Commune décide du nombre de Pass Foncier octroyé chaque année et définit les bénéficiaires. Seulement, à plusieurs reprises, des personnes ayant déposé un dossier pour bénéficier de ce dispositif n'ont pas contacté la Mairie. Le nombre de dossiers étant limité, elles n'ont pas été retenues.

Afin d'éviter ce désagrément, CILiance, collecteur du 1% qui valide ou non les dossiers, va contacter, avant instruction du dossier, la Mairie et la Communauté de communes pour s'assurer qu'elles en ont connaissance.

Soutien à la rénovation de logements destinés au marché locatif

Le Président du CCAS d'Auppegard a adressé une demande de subvention pour effectuer des travaux de rénovation sur une maison destinée au marché locatif :

Localisation : Auppegard

Nature des travaux : remplacement d'une porte de garage et des vitrages et habillage clins

Montant HT : 1 405 €

Montant maximum de la subvention : 70.25 €

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Président à signer, avec Monsieur le Président du CCAS d'Auppegard, une convention d'octroi d'une subvention. Le montant maximal de la subvention est de 70.25 €.

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL

Soutien au dernier commerce multiservice

Le nombre de grandes et moyennes surfaces progresse alors que celui des petits magasins de proximité de type épicerie régresse. Or, ces derniers constituent un service important pour les personnes à mobilité réduite et contribuent à la vie locale aux plans économique et social.

Face à ce constat, le Conseil, à la majorité (avec 3 abstentions), décide de soutenir les derniers commerces multiservices (création, reprise, en activité).

Est considéré comme dernier commerce multiservice le dernier magasin de proximité de petite taille proposant la vente de plusieurs gammes de produits et/ou services. A titre d'exemple, un boulanger ou un restaurateur ne peut pas être considéré comme dernier commerce multiservice.

Les communes concernées sont : Ambrumesnil, Auppegard, Auzouville sur Saône, Avremesnil, Brachy, Gruchet Saint Siméon, Longueil, Ouille la Rivière, Quiberville sur Mer, Saint Ouen le Mauger, Saint Pierre Bénouville, Thil Manneville (liste non exhaustive)

A la majorité (avec 3 abstentions), le Conseil décide :

- de modifier les statuts de la collectivité : remplacer « Actions en partenariat avec les communes concernées pour la défense, le maintien et le développement des services publics et privés, notamment les derniers commerces en milieu rural à raison d'un commerce par commune. » par « Soutien au dernier commerce multiservice »

- de valider les modalités de soutien : subvention d'équipement, les critères et modalités étant ceux du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) individuel

- Nature des dépenses subventionnables et montant :
 - Celles relatives à la modernisation de l'entreprise et des locaux d'activité (30%)
 - Celles relatives à la sécurisation de l'entreprise des locaux d'activité (30%)
 - Celles visant à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées et celles à mobilité réduite (40%)
- Montant plancher de dépenses subventionnables : 10 000 €
- Montant maximum des dépenses éligibles : 75 000 €
- Le chiffre d'affaire doit être inférieur à 1 M€
- Délai de carence : 2 ans entre 2 opérations ayant le même objet

Des conditions propres à la Communauté de communes sont ajoutées :

- Montant maximum de la subvention par dossier : 5 000 €
- Durée d'engagement de l'entreprise de maintenir son activité : 3 ans
- Montant annuel alloué : 10 000 €
- La priorité est donnée aux commerces n'ayant pas bénéficié de cette aide

Afin d'étudier la situation économique des demandeurs, il est précisé que la Communauté de communes fera parti du comité de pilotage.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Fonds de concours à la Commune de Saint Pierre Bénouville : création du 1^{er} centre équestre

La Commune de Saint Pierre Bénouville a présenté un projet de réhabilitation de bâtiments communaux destiné à la location pour un usage économique. Le montant des travaux s'élève à 56 000 € HT. L'activité installée est un centre équestre.

La Commune demande à la Communauté de communes un fonds de concours représentant 50% du solde soit 7 500 €.

Ce projet permettant d'accueillir le premier centre équestre sur le territoire et contribuant alors au développement local du territoire, le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer à la Mairie de Saint Pierre Bénouville un fonds de concours d'un montant de 7 500 €.

COMMISSION SPORT, CULTURE, JEUNESSE : MONSIEUR DALLE

Fermeture et création d'un poste d'animateur

Le 25 novembre 2004, le Conseil a décidé de créer un poste d'animateur, pour une durée hebdomadaire de 21 heures à compter du 1^{er} janvier 2005, afin d'assurer l'encadrement et l'animation des activités découverte, de la ludothèque, du suivi du contrat enfance et de la mise en œuvre de réflexions et d'autres actions à mener en faveur des enfants.

Le 29 juin 2006, le Conseil a décidé de porter ce poste à 35 heures hebdomadaires.

Le 2 décembre 2007, un poste de responsable Culture, Jeunesse et Sport relevant de la catégorie A a été créé, mais le poste d'animateur, non occupé, n'a pas été fermé.

Vu l'alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- fermer le poste d'animateur créé par décision du Conseil communautaire du 25 novembre 2004 ;
- créer un nouveau poste d'animateur ayant les missions suivantes :
 - Animations des activités sportives (Ludisports, Tickets Sport...)
 - Direction des centres de loisirs communautaires

La durée de travail de ce poste est annualisée. La durée annuelle est 847 heures soit 18.02/35^{ème}, congés payés inclus.

- autoriser Monsieur le Président à effectuer une vacance de poste
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Appels à projets : résultats

La Commission a étudié les 9 projets présentés par des associations du territoire.

A l'unanimité, le Conseil décide d'octroyer une subvention aux projets des associations suivantes :

- Judo Club Bacquevillais pour les 30 ans du club – manifestation mobilisant 500 judokas associant le judo club de Luneray

Montant : 1 000 €

- US Basse Saône pour l'organisation d'un tournoi jeunes les 1^{er} mai, 6 et 7 juin mobilisant 500 jeunes

Montant : 500 €

- Comité des fêtes d'Auppegard pour la randonnée cycliste « La Pougardaise » - manifestation avec 110 participants de l'ensemble du territoire en partenariat avec l'association des polyarthritiques du Nord Ouest - achat de tee-shirts avec le logo de la Communauté de communes

Montant : 500 €

- Festif n'Caux pour l'organisation de la fête de la musique à Bacqueville en Caux qui a mobilisé 600 personnes en 2008

Montant : 500 €

Chantiers Jeunes Bénévoles

Le 26 mars 2009, le Conseil a validé la mise en place, pendant 2 semaines, de chantiers jeunes bénévoles.

A l'unanimité, le Conseil valide la liste des jeunes qui bénéficieront, à l'issue de cette semaine, d'un bon-loisirs de 50 € :

- Adeline FRANQUES résidant à Bacqueville en Caux – 5 rue du Tilleul
- Laura MAURY résidant à Lamberville – 10 route du bois de la Garenne
- Mélodie VALLEE résidant à Omonville – 122 rue de la Chevière
- Marie HELUIN résidant à Bacqueville en Caux – 1 bis rue Château Maigret
- Déborah MARCHANDISE résidant à Auppegard – 374 rue du Château
- Mélissa DELESQUE résidant à Auppegard – 460 rue Albert Jean
- Anthony DELAUNAY résidant à Avremesnil – 10 rue du Beaufournier
- Kévin SKLADANOWSKI résidant à Gueures – 4 lot Le Courtil

Balade cyclo-tourisme

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- organiser une balade cyclotourisme le dimanche 20 septembre 2009, en partenariat avec le vélo club de Luneray qui assurera la sécurité et l'encadrement des participants. Trois boucles, aux distances différentes, parcourront les 31 communes du territoire.
- octroyer une subvention d'un montant de 500 € au vélo club de Luneray.

Théâtre d'automne 2009

Avec le soutien financier de la DRAC, de l'Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA) et de l'Inspection Académique, il est proposé d'initier au théâtre 2 classes d'Ambrumesnil, classes « Projet d'Action Culturelle » qui ont répondu favorablement. Une troupe, auteur d'un spectacle diffusé en novembre, intervient pendant 5 demi-journées dans les classes, en plus de 2 représentations.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- renouveler l'action « Théâtre d'automne » en novembre 2009 qui consiste à programmer 3 spectacles de théâtre pour faciliter l'accès à la culture en milieu rural ;
- valider l'initiation de 2 classes au théâtre;
- valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant TTC	Postes	Montant TTC
Compagnie locale	1 200	Entrées	100
Compagnie extérieure	1 500	DRAC	1 700
Compagnie – scolaire et soirée	3 000	Inspection académique	1 200
Compagnie – intervention scolaire	1 700	ODIA	1 500
Intervention supplémentaire	500	Coopérative scolaire	300
Frais de déplacement artistes	200	Communauté de communes	4 900
SACEM SACD	500		
Boisson et repas	500		
Assurance	160		
Affiche	300		
Carnets de tickets	140		
TOTAL	9 700	TOTAL	9 700

Ludisports 2009/2010

Pendant l'année scolaire 2008/2009, 250 enfants ont pratiqué une activité sportive pendant toute l'année grâce au Ludisports.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- renouveler l'action Ludisports pendant l'année scolaire 2009/2010, la participation de la Communauté de communes étant évaluée à 5 500 € ;
- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions ;
- autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches des animateurs sportifs (contrats saisonniers), l'indice de rémunération étant indice brut 544 indice majoré 463 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Ticket Sport 2009/2010

Pendant l'année scolaire 2008/2009, de nombreux enfants ont été initiés à différentes disciplines sportives pendant les vacances scolaires : 93 enfants à la Toussaint, 99 en février et 126 à Pâques.

Seulement, le Département qui a initié cette action ne la subventionne plus à partir de l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- renouveler l'action Tickets Sport, sans augmenter le montant de la participation de la Communauté de communes ;
- autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches des animateurs sportifs (contrats saisonniers), l'indice de rémunération étant indice brut 544 indice majoré 463 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

COMMISSION VOIRIE : MONSIEUR MARET

Groupement de commandes Enduits superficiels : marché de travaux

La Commission a défini l'offre la mieux-disante : celle de l'entreprise EUROVIA, le prix au m² étant de 1.40 HT.

Exercice de la compétence Voirie d'intérêt communautaire

Conditions financières : résultats de l'enquête

Les travaux souhaités par les communes sont, répartis en surface : 34% en enrobés à chaud, 10% en reprofilage et enrobés à chaud, 30% en enduits superficiels, 4% en reprofilage et enduits superficiels
1/3 de la voirie d'intérêt communautaire ne fera pas l'objet d'investissement.

➔ La Commission propose que le montant déduit des reversements de TP soit le montant total des travaux sur le total de m² pour chaque catégorie de travaux.

Parmi ces voies, 28% ont fait l'objet d'un reprofilage ou d'un enrobé à chaud il y a 10 ans maximum et 16% ont fait l'objet d'un enduit superficiel il y a 5 ans maximum

➔ Afin de ne pas pénaliser les communes qui viennent de faire des travaux (44% de la surface des voies), la Commission propose de ne pas déduire de dépenses du montant des versements de TP pendant la durée d'amortissement ou de vie des travaux (Enrobés à chaud et reprofilage : 40 ans et enduits superficiels : 12 ans après un enrobés à chaud. Autrement 10 ans)

Déduction sur les versements de Taxe Professionnelle et Dotation de Solidarité Communautaire ou Fonds de concours.

Le trésorier précise que les Fonds de concours peuvent être pratiqués en plus des versements de taxe professionnelle, mais ils ne peuvent l'être à la place des versements de Taxe professionnelle.

Etendue de la compétence Voirie

Monsieur le Sous-Préfet demande que le champ d'intervention de la Communauté de communes soit précisé.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

Conseiller du tri – Embauche

Le 20 novembre 2008, le Conseil a décidé de renouveler pendant un an le contrat de Monsieur Fabien JACOB occupant le poste de Conseiller du Tri. Ce dernier, ayant trouvé un CDI, a quitté la collectivité le 27 mai dernier.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- **procéder à l'embauche d'un Conseiller du tri pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} pendant une période de 6 mois (délai imposé par le CAE) à compter du 1^{er} août 2009, le montant de rémunération étant de 1 500 € brut mensuel ;**
- **autoriser Monsieur le Président à procéder à l'embauche et à signer tout document dont un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).**

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Collecte des ordures ménagères

Le contrat du prestataire VEOLIA Propreté débute le 1^{er} juillet. En raison de la définition d'un nouveau planning, 8 communes ne devaient pas être collectées semaine 27. Pour pallier à ce désagrément, une collecte exceptionnelle sera réalisée sur ces communes le 1^{er}, le 2 ou le 3 juillet.

Déchets verts

Il est précisé que le vidage des bennes de déchets verts intervient souvent trop tard.

Les gardiens doivent contacter la Communauté de communes pour procéder à une rotation. La vérification de la bonne exécution des rotations était effectuée par le conseiller du tri. Suite à son départ, celle-ci n'est plus effectuée.

Une autre remarque est formulée : il est nécessaire de rappeler que le transport de déchets verts en remorque doit être effectué à l'aide d'une bâche pour éviter tout envol sur les voies.

Organigramme des services de la Communauté de communes Saône et Vienne

Il est demandé qu'un organigramme de la Communauté de communes soit communiqué aux élus lors du prochain Conseil communautaire.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion de Conseil a lieu le 14 septembre à la salle des fêtes de Longueuil.

La séance est levée à 20h10.